Problèmes rencontrez pour tenter de détecter les cancers liés au travail et de les faire reconnaître comme maladies professionnelles ?

- Surcharge des Services Internes de Prévention (SIPP) :

Le SIPP se concentre principalement sur la sécurité au travail (maintenir un taux de gravité bas en termes d'accident) et néglige le volet santé de sa mission sous la pression de la direction.

Ce même service est administrativement débordé et de facto déconnecté du terrain.

- Problèmes de la médecine du travail :

Pénurie de médecins du travail.

Manque de temps pour se rendre sur les sites et évaluer les risques réels encourus par les travailleurs.

- Complexité et opposition au bio monitoring :

Difficulté de mise en place due à l'incompatibilité des agendas des toxicologues avec les chantiers et au fort turnover des équipes.

Certains clients s'y opposent.

- Manque de transparence et de collaboration des entreprises clientes (utilisatrices) :

→ Absence d'analyse de postes de travail et de mesurages CMR en temps réel.

→ Réticence de l’entreprises utilisatrices à partager des informations concernant les CMR avec l’entreprise extérieures.

CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques)

Conséquence directe: dossiers médicaux incomplets (souvent limités au poids, à la taille et aux habitudes de vie du travailleur,....)

Les travailleurs font souvent confiance à l'employeur pour la constitution de leur dossier médical et demandent rarement une copie en cours de carrière.

Cela posent de graves problèmes lors d'une demande de reconnaissance en maladie professionnelle auprès de FEDRIS.

Un dossier médical en ordre est parfois intéressant pour le médecin traitant du travailleur afin de faire des liens avec certaines pathologies.

- Code du bien-être au travail :

Malgré l'existence du Code régissant le suivi de la santé au travail, sa mise en œuvre en pratique est compliquée pour de multiples raisons :

- Toutes les entreprises ne jouent pas le jeu, les entreprises utilisatrices en profitent pour mettre la pression sur les entreprises qui veulent appliquer le code du bien-être.

- Le code du bien-être n'a pas été écrit pour répondre à toutes les formes d'organisation du travail.